

Sécurité Sociale	HOSPIT 1	HOSPIT 2	HOSPIT 3	HOSPIT 4
------------------	----------	----------	----------	----------

Prestations servies dans le cadre du Parcours de Soins Coordonné

Taux SS

SS+Mut

SS+Mut

SS+Mut

SS+Mut

Maladie-Pharmacie					
C. Généraliste-Spécialiste-Visites-ATM (Médecins signataires DPTAM*)	70%	100%	130%	150%	200%
C. Généraliste-Spécialiste-Visites-ATM (Médecins non signataires DPTAM*)	70%	100%	110%	130%	180%
Analyses médicales	60%	100%	100%	100%	100%
Radiologie Médecins (signataires DPTAM*)	70%	100%	100%	100%	100%
Radiologie Médecins (non signataires DPTAM*)	70%	100%	100%	100%	100%
Accessoires, Petit appareillage, Orthopédie	(5) 60%	100% + 60 €	100% + 90 €	100% + 120 €	100% + 180 €
Soins infirmiers et Kinésithérapie	60%	100%	100%	100%	100%
Orthophoniste et orthoptiste	60%	100%	100%	100%	100%
Prothèses auditives + Forfait prothèses auditives par oreille	(5) 60%	100% + 110 €	100% + 200 €	100% + 250 €	100% + 320 €
Pharmacie	Tous taux	100%	100%	100%	100%
Contraception non remboursée par AMO	(5) -	40 €	45 €	50 €	50 €
Transports	65%	100%	100%	100%	100%

Optique: (1) (2) Les remboursements prévus ci-dessous sont limités aux montants fixés par le décret n°2014-1025 du 08/09/2014 (prise en charge maximale)					
Monture, verres ou lentilles correctives	60%	100%	100%	100%	100%
Forfait Monture	-	60 €	75 €	90 €	100 €
Forfait verres simples, par verre (a)	-	50 €	70 €	90 €	120 €
Forfait verres complexes, par verre (c)	-	75 €	78 €	100 €	150 €
Forfait verres très complexes, par verre (f)	-	88 €	100 €	120 €	180 €
Forfait lentilles prescrites non remboursée par AMO	(5) -	185 €	245 €	270 €	300 €
Forfait Chirurgie laser: myopie, presbytie, astigmatisme, hypermétropie (par œil)	(5) -	205 €	270 €	310 €	400 €

Dentaires					
Soins dentaires	70%	100%	100%	100%	100%
Prothèses dentaires (AMO+TM+dépassement)	70%	200%	250%	300%	350%
Plafond de remboursement sur dépassements	(5) -	1 000 €	1 500 €	2 000 €	2 500 €
Orthodontie acceptée + Forfait Orthodontie acceptée / semestre	100%	200% + 125 €	250% + 183 €	300% + 220 €	350% + 250 €
Implantologie, parodontologie, orthodontie non remboursée AMO	(5) -	150 €	250 €	400 €	450 €

Hospitalisation					
Médicale, chirurgicale, séjours, actes	80%	100%	100%	100%	100%
Honoraires chirurgiens-anesthésistes-obstétriciens ADC-ADA (Médecins signataires DPTAM*)	80%	120%	140%	160%	180%
Honoraires chirurgiens-anesthésistes-obstétriciens ADC-ADA (Médecins non signataires DPTAM*)	80%	100%	120%	140%	160%
Forfait journalier	(3) -	100%	100%	100%	100%
Forfait journalier dans le service psychiatrique d'un établissement de santé	-	15 €/j	15 €/j	15 €/j	15 €/j
PAT (Participation forfaitaire pour tout acte égal ou supérieur à 121€)	-	100%	100%	100%	100%
Frais d'accomp. pour -16 ans ou +70 ans (lit uniquement)	-	30€/jrs 30jrs/an	30€/jrs 30jrs/an	30€/jrs 30jrs/an	30€/jrs 30jrs/an
Chambre particulière (médecine et chirurgie) à partir de la première nuitée	(4) -	40€/jrs/illim.	50€/jrs/illim.	65€/jrs/illim.	70€/jrs/illim.
Chambre particulière Etablissements spécialisés à partir de la première nuitée	-	40€/jrs 30jrs/an	50€/jrs 30jrs/an	65€/jrs 30jrs/an	70€/jrs 30jrs/an

Cures thermales					
Soins / honoraires de surveillance + Forfait hébergement et transport	(5) 65-70%	100% + 75 €	100% + 120 €	100% + 230 €	100% + 280 €

Prestations complémentaires					
Fécondation In Vitro	(5) -	100 €	100 €	100 €	100 €
Amniocentèse non remboursée AMO	(5) -	35 €	40 €	45 €	50 €
Péridurale non remboursée AMO	(5) -	35 €	40 €	45 €	50 €
Ostéopathie, Chiropraxie, Macro-Kinésithérapie, Podologie sur prescription, Acupuncture (toutes spécialités confondues)	(5)(6) -	-	20 €/3 fois par an	30 €/3 fois par an	40 €/3 fois par an
Prothèses capillaire et mammaire remboursées AMO	(5) 100%	100% + 150 €	100% + 250 €	100% + 300 €	100% + 350 €
Forfait obstétrique (si enfant inscrit à la naissance)	-	100 €	100 €	100 €	100 €

Actes de Prévention (1 fois /an)					
Vaccins et actes de préventions prévus liste art. R 871.2 CSS	65%	100%	100%	100%	100%
Vaccins non remboursés AMO	(5) -	50 €	50 €	50 €	50 €
Consultation Diagnostic en diététique (enfant - 12 ans)	(5) -	35 €	45 €	60 €	65 €
Densitométrie osseuse remboursée AMO	(5) 70%	100%	100% + 35 €	100% + 35 €	100% + 35 €
Densitométrie osseuse non remboursée AMO	(5) -	-	35 €	35 €	35 €
Aide au sevrage tabagique sur prescription (hors cigarette électronique)	(5) -	70 €	90 €	90 €	90 €
Détartrage annuel (2 séances)	70%	100%	100%	100%	100%

Prévoyance: prestation garantie par la Mutuelle Générale de Prévoyance (M.G.P) RNM 337682660
frais d'obsèques 300 €
majoration en cas d'accident (sauf volontaire) 1 600 €
aide ménagère (sous certaines conditions) 15H/an
garantie "tout accident" (en cas d'hospitalisation causée par un accident, pour TV, magazines....) 16 € / jour / 60 jours / an , 3 hospit max / accident
Tarif Prévoyance obligatoire - obsèques et accident - titulaire 0,89 € TTC/conjoint/ou enfant 0,55 € TTC

(1) Ticket modérateur et forfait limité à 1 équipement tous les 2ans Sauf pour les moins de 18 ans ou en cas d'évolution de la vue (limité à 1 an)

(2) Forfait optique comprenant le Ticket Modérateur et le dépassement d'honoraire optique - Montant maximum des montures pris en compte : 100€

(3) Excepté établissement médicaux-sociaux

(4) Excepté en psychiatrie, maison de repos, de convalescence, de rééducation, moyens et longs séjours

(5) Par année civile et par bénéficiaire et sur présentation d'une facture acquittée

 (6) **Ostéopathie**: prise en charge uniquement des soins réalisés par des praticiens inscrits au fichier ADELI / **Acupuncture**: prise en charge uniquement des soins réalisés par des praticiens reconnus comme médecin selon l'art. L4111 du code de la santé publique.

FR = Frais réels AMO=Assurance Maladie Obligatoire TM = Ticket Modérateur

*DPTAM =Dispositif de pratique tarifaire maîtrisé(ancien CAS,OPTAM,OPTAM-CO).Il rassemble les dispositifs ayant pour objet la maîtrise des dépassements d'honoraires des professionnels de santé conventionnés.La liste des médecins est consultable sur le site de l'assurance maladie (www.ameli.fr).

 Toutes les prestations sont versées dans la limite des dépenses engagées. Tous nos contrats sont des contrats "Responsables" selon les décrets n°2014-1374 du 18/01/2014 et n°2014-1025 du 08/09/2014
 Les taux s'entendent sur la Base de Remboursement de la Sécurité Sociale (BRSS): taux en vigueur au 01/01/2019
 Pour les actes Hors Parcours de Soins Coordonné, le remboursement Mutuelle demeure inchangé, mais le taux de remboursement de la Sécurité Sociale peut être minoré.Période minimale d'adhésion : 1 an.

Tarifs 2018-2019

	Enfants	21,40 €	25,61 €	30,22 €	34,43 €
18 / 25 ans		32,46 €	38,12 €	45,71 €	49,77 €
26 / 35 ans		41,18 €	47,85 €	56,30 €	63,58 €
36 / 59 ans		49,51 €	55,23 €	65,84 €	71,44 €
60 et +		62,33 €	67,17 €	74,67 €	80,21 €

Tarif mensuel par personne couverte - Gratuité au-delà du 2ème enfant

L'accès aux soins pour **TOUS** est notre priorité !

Agents hospitaliers

Bénéficiez de garanties spécifiques à votre statut particulier
Une couverture santé complète et sur-mesure.

La santé est un droit fondamental, un choix sans équivoque.

SOLUTION PRÉVOYANCE Sur demande

Des garanties complémentaires étudiées pour les agents hospitaliers

- Relais du CGOS (maintien de salaire)
- Possibilité de couvrir le régime indemnitaire
- Prise en charge de la disponibilité d'office
- Invalidité, décès
- Taux de cotisation unique sans tranche d'âge

Tarif Prévo

En adhérant à notre complémentaire, bénéficiez d'avantages spécifiques :

- Frais de dossier offerts
- Pas de questionnaire médical
- Une couverture adaptée à vos besoins et à votre budget
- Une autonomie sur votre couverture santé
- Une prise en charge immédiate des soins (pas de carence)
- Tiers payant partout en France (aucune avance d'argent pour vos frais de santé)
- Échanges informatisés avec les régimes obligatoires (MNH, CPAM, RSI, MSA...)
- Espace sécurisé en ligne pour suivre vos remboursements
- Un conseiller en direct pour vous aider et vous guider - pas de plateforme téléphonique
- Des prestations innovantes : remboursement des frais de santé non remboursés par la Sécurité sociale (ostéopathie, chiropractie, acupuncture, aide au sevrage tabagique, forfait préservatif, contraception...)

AVIGNON ET SIÈGE SOCIAL

375, rue Pierre Seghers - Cap Sud - Immeuble le Polaris - 84000 AVIGNON - Tél. 04 90 89 16 90 - Fax. 04 90 89 10 49

ORANGE

62-66 bis, avenue Charles de Gaulle
84100 ORANGE - Tél. 04 90 34 47 04

C.H.S - Tous les jeudis - Bâtiment Pinel

Avenue de la Pinède
84140 MONTFAVET - Tél. 04 11 66 50 10

PERTUIS

115, rue Henri Silvy
84120 PERTUIS - Tél. 04 90 79 22 90

ALÈS

11, rue de la Roque
30100 ALÈS - Tél. 04 66 30 68 11

VALREAS - 1^{er} et 3^{ème} mardi de chaque mois

Centre d'affaires actipôle - bureau 4
57, route du Lac - 84600 VALREAS
Tél. 04 90 34 47 04

BOLLENE - 2^{ème} mardi de chaque mois

Centre Georges Brassens - bureau 1
Route St Paul 3 châteaux - 84500 BOLLENE
Tél. 04 90 34 47 04

TABLEAU OPTIQUE HOSPIT 1			
	VERRES	MONTURE	EQUIPEMENT (VERRES+MONTURE)
(1) Deux verres simple foyer (a) dont la sphère est comprise entre -6,00 et +6,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00 dioptries.	100 €	60 €	160 €
(2) Un verre simple mentionné au (a) et un verre complexe mentionné au (c).	150 €	60 €	210 €
(3) Deux verres complexes simple foyer (c) dont la sphère est hors zone de -6,00 à +6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à +4,00 dioptries et à verres multifocaux ou progressifs.	176 €	60 €	236 €
(4) Un verre simple mentionné au (a) et un verre très complexe mentionné au (f).	138 €	60 €	198 €
(5) Un verre complexe mentionné au (c) et un verre très complexe mentionné au (f).	163 €	60 €	223 €
(6) Pour adulte, deux verres très complexes multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques (f) dont la sphère est hors zone de -8,00 à +8,00 dioptries ou à verre multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de -4,00 à +4,00 dioptries.	176 €	60 €	236 €

TABLEAU OPTIQUE GARANTIE HOSPIT 2			
	VERRES	MONTURE	EQUIPEMENT (VERRES+MONTURE)
(1) Deux verres simple foyer (a) dont la sphère est comprise entre -6,00 et +6,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00 dioptries.	150 €	75 €	225 €
(2) Un verre simple mentionné au (a) et un verre complexe mentionné au (c).	148 €	75 €	223 €
(3) Deux verres complexes simple foyer (c) dont la sphère est hors zone de -6,00 à +6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à +4,00 dioptries et à verres multifocaux ou progressifs.	156 €	75 €	231 €
(4) Un verre simple mentionné au (a) et un verre très complexe mentionné au (f).	170 €	75 €	245 €
(5) Un verre complexe mentionné au (c) et un verre très complexe mentionné au (f).	178 €	75 €	253 €
(6) Pour adulte, deux verres très complexes multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques (f) dont la sphère est hors zone de -8,00 à +8,00 dioptries ou à verre multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de -4,00 à +4,00 dioptries.	200 €	75 €	275 €

TABLEAU OPTIQUE GARANTIE HOSPIT 3			
	VERRES	MONTURE	EQUIPEMENT (VERRES+MONTURE)
(1) Deux verres simple foyer (a) dont la sphère est comprise entre -6,00 et +6,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00 dioptries.	180 €	90 €	270 €
(2) Un verre simple mentionné au (a) et un verre complexe mentionné au (c).	190 €	90 €	280 €
(3) Deux verres complexes simple foyer (c) dont la sphère est hors zone de -6,00 à +6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à +4,00 dioptries et à verres multifocaux ou progressifs.	200 €	90 €	290 €
(4) Un verre simple mentionné au (a) et un verre très complexe mentionné au (f).	190 €	90 €	280 €
(5) Un verre complexe mentionné au (c) et un verre très complexe mentionné au (f).	220 €	90 €	310 €
(6) Pour adulte, deux verres très complexes multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques (f) dont la sphère est hors zone de -8,00 à +8,00 dioptries ou à verre multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de -4,00 à +4,00 dioptries.	240 €	90 €	330 €

TABLEAU OPTIQUE GARANTIE HOSPIT 4			
	VERRES	MONTURE	EQUIPEMENT (VERRES+MONTURE)
(1) Deux verres simple foyer (a) dont la sphère est comprise entre -6,00 et +6,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00 dioptries.	240 €	100 €	340 €
(2) Un verre simple mentionné au (a) et un verre complexe mentionné au (c).	270 €	100 €	370 €
(3) Deux verres complexes simple foyer (c) dont la sphère est hors zone de -6,00 à +6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à +4,00 dioptries et à verres multifocaux ou progressifs.	300 €	100 €	400 €
(4) Un verre simple mentionné au (a) et un verre très complexe mentionné au (f).	300 €	100 €	400 €
(5) Un verre complexe mentionné au (c) et un verre très complexe mentionné au (f).	330 €	100 €	430 €
(6) Pour adulte, deux verres très complexes multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques (f) dont la sphère est hors zone de -8,00 à +8,00 dioptries ou à verre multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de -4,00 à +4,00 dioptries.	360 €	100 €	460 €

(3) Forfait valable tous les 2 ans à compter de la date d'acquisition de l'équipement. Cette période est réduite à un an pour les mineurs ou en cas d'évolution de la vue avérée, le forfait est annuel. renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue. Remboursements conforme au Décret n° 2014-1025 du 8 sept.2014 (prise en charge maximales). Voir Grilles optiques.